

portant nomination d'un Administrateur
 Titulaire au Conseil d'Administration
 de la Banque Centrale des Etats de
 l'Afrique de l'Ouest -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Proclamation du 22 Décembre 1965 ;
- VU le Décret n°558/PR du 31 Décembre 1966, portant formation
 du Gouvernement ;
- VU l'Accord de Coopération entre la République Française et les
 Républiques membres de l'Union Monétaire Ouest-Africaine en
 date du 12 Mai 1962, ratifié par la loi n°62-22 du 6 Juillet
 1962 ;
- VU le Décret n°99/PR/SGG. du 26 Février 1966, portant nomination
 d'Administrateurs titulaires au Conseil d'Administration de la
 Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D É C R È T E :

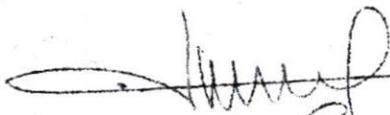
Article 1er.- Est nommé Administrateur titulaire pour représenter la
 République du Dahomey au Conseil d'Administration de la Banque Centrale
 des Etats de l'Afrique de l'Ouest, Maître Bertin BORNA, Ministre des
 Finances et des Affaires Economiques, en remplacement de Mr. Nicéphore
 SOGLO.

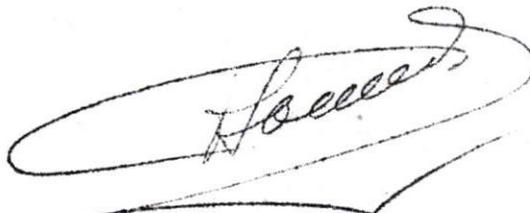
Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la
 République du Dahomey./.-

Fait à COTONOU, le 13 Janvier 1967

Par le Président de la République,

Le Ministre des Finances et des
 Affaires Economiques


Bertin BORNA



Général Christophe SOGLO